



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°116/2026

Crise au Moyen-Orient : Le Gouvernement ajuste les prix des produits pétroliers dans toutes les zones d'approvisionnement

Face à la crise persistante au Moyen-Orient et à ses répercussions sur les prix des produits pétroliers raffinés à l'échelle internationale, et conformément aux orientations du Gouvernement, le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP) a procédé, les mercredi 15 et jeudi 16 avril 2026, à l'adoption de nouvelles structures des prix des produits pétroliers pour l'ensemble des zones d'approvisionnement : Ouest, Nord, Sud et Est.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la volonté du Gouvernement congolais de préserver le pouvoir d'achat de la population tout en tenant compte des fluctuations du marché international pour atténuer leurs effets au niveau national.

À l'issue de ces réunions techniques, le CSPPP a validé de nouvelles grilles tarifaires applicables aux sociétés pétrolières opérant dans les zones concernées. Ainsi, le prix du gasoil à la pompe passe de 2.430 FC à 2.635 FC le litre, tandis que celui de l'essence est ajusté de 2.440 FC à 2.640 FC le litre.

Pour la structure domestique de la zone Sud, les prix à la pompe sont fixés à 3.930 FC le litre pour l'essence, et 4.435 FC le litre pour le gasoil.

S'agissant de la structure domestique de la zone Est, le prix du litre d'essence est fixé à 4.400 FC, tandis que celui du gasoil est établi à 5.600 FC.

Quant à la structure des prix pour les miniers du Sud, le gasoil est fixé à 3.12 \$ le litre et l'essence à 2.55 \$ le litre. Ces prix ont tenu compte des prix du marché local fortement affecté par les réalités particulières de l'approvisionnement de cette zone en produit pétrolier.

Dans le cadre de cette nouvelle dynamique, le Gouvernement mettra en œuvre un mécanisme de paiement d'avances aux sociétés commerciales (SOCOM), avec

l'appui des ministères sectoriels, afin de renforcer la constitution des stocks et garantir la disponibilité des produits.

Par ailleurs, le Comité de Suivi a retenu le principe du paiement anticipé des avances au titre des PMAG, en amont du processus de certification trimestrielle, afin de tenir compte des contraintes de trésorerie liées à la conjoncture actuelle.

Ont pris part à ces réunions plusieurs opérateurs du secteur, notamment l'Entreprise nationale de gestion des infrastructures pétrolières (ENGIP), le Groupement Professionnel des Distributeurs de Produits Pétroliers (GPDPP), le Comité Professionnel des Pétroliers Nationaux (CPPN), TotalEnergies, Lerexcom, Cobil SA, Sogaz, SPSA Cobil, ainsi que SEP Congo, pour les zones Nord et Ouest.

Ont également pris part, pour les zones Sud et Est, le président de la commission des hydrocarbures de la FEC/Est, le président de la commission des hydrocarbures de la FEC/Haut-Katanga, Petrocam, Sonahydroc, Engen, ainsi que SEP Congo

Des représentants de la Présidence de la République, de la Primature, ainsi que des ministères des Hydrocarbures, des Finances et du Portefeuille ont également participé aux travaux, aux côtés de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et de la Banque Centrale du Congo.

Fait à Kinshasa, le 16 avril 2026

Cellule de communication